

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de

CP-2009-6-4-9 l'Assemblée

Séance du vendredi 17 avril 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES Projet d'action mis en œuvre par le Collège Robert BELTZ à SOULTZ

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2009,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion des jeunes en grande difficulté, donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue un crédit de 1 500 € pour le projet présenté par le collège de Soultz,
- Autorise le versement de ce crédit, soit 1 500 € au collège Robert Beltz de Soultz,
- Précise que cette dépense est à imputer sur l'opération 2009 - H711 - 9999, chapitre 65, fonction 51, nature 65737.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté